



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

10 MARS 1983

PROPOSITION DE DECRET

CREANT UNE COMMISSION CONSULTATIVE
POUR L'ENSEIGNEMENT ORGANISE
DANS LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. D'HONDT

(1) Voir Doc. Conseil 86 (1982-1983) - Nos 1, 2, 3, 3bis et 4.

INTITULE

— Remplacer le texte original par :

« Proposition de décret créant une commission consultative pour l'organisation, en matière d'enseignement, des compétences attribuées à la Communauté française en application de l'article 59bis, § 2, 2^o, de la Constitution. »

ARTICLE 1^{er}

— Remplacer le texte original par :

— Il est institué une commission consultative pour l'organisation, en matière d'enseignement, des compétences attribuées à la Communauté française en application de l'article 59bis, § 2, 2^o, de la Constitution.

Ces avis sont donnés à l'Exécutif de la Communauté, d'initiative ou à sa demande. Si un tiers des membres de la commission le souhaitent, une note de minorité accompagnera l'avis. »

Justification

Cette commission consultative n'aura aucun pouvoir et aucune audience en ce qui concerne d'éventuelles modifications de la Constitution.

D. D'HONDT.